

Educateur Technique Spécialisé DIPLÔME D'ETAT DE NIVEAU 6⁽¹⁾



LE METIER

L'éducateur technique spécialisé est un professionnel du travail social. Il intervient, dans le cadre de missions institutionnelles, en matière d'intégration sociale et d'insertion professionnelle auprès des personnes présentant un handicap ou des difficultés d'ordre social ou économique.

Il assure un accompagnement éducatif de ces personnes par l'encadrement d'activités techniques. S'inscrivant dans une démarche éthique, l'éducateur technique spécialisé accompagne dans le respect de l'altérité et de la singularité des personnes. Il veille à la place de chacun au sein du groupe et en assure sa cohésion. Parce qu'inscrit dans un métier de relation, il construit et adopte des attitudes et des postures basées notamment sur l'empathie, l'écoute et la bienveillance. Il favorise l'instauration d'une relation éducative avec la personne et la fait vivre dans une démarche réflexive, c'est-à-dire en s'interrogeant sur ses pratiques professionnelles.

L'Educateur Technique Spécialisé exerce ses fonctions dans des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux, dans les entreprises de travail ordinaire et protégé ou dans des dispositifs d'insertion des secteurs publics ou privés. Dans ces établissements, il travaille avec une équipe pluri professionnelle en lien avec les autres acteurs de son environnement institutionnel : sociaux, médicaux, économiques et du domaine de la formation.

LES APTITUDES

Etre prêt à travailler en équipe, bien posséder un métier de base, être à l'aise dans une démarche pragmatique, souhaiter transmettre des savoirs et des savoir-faire sont autant d'éléments qui permettent de bien appréhender ce métier. Cette formation comme pour toutes les formations Grade licence nécessite de développer les aptitudes nécessaires également à la profession :

- Disposer de qualités humaines, d'empathie, de bienveillance et d'écoute.
- Montrer une capacité à gérer ses émotions et son stress face à des situations humaines difficiles ou complexes et à développer la maîtrise de soi.
- Montrer un intérêt pour les questions sociales et une ouverture au monde
- Montrer un intérêt pour les questions d'apprentissage et d'éducation.
- Manifester de la curiosité et de l'intérêt pour l'engagement et la prise de responsabilités dans des projets collectifs.
- Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et travailler seul et en équipe
- Savoir mobiliser des compétences d'expression orale et écrite
- Et détenir et entretenir un bon équilibre personnel permettant d'affronter des situations difficiles et complexes. (Annexe de l'Arrêté du 10 Janvier 2019)

LA FORMATION

- **Enseignement théorique : 1200 heures réparties en quatre domaines de formation**
DF 1 - Accompagnement social et éducatif spécialisé
DF 2 - Conception et conduite de projet éducatif et technique spécialisé
DF 3 - Communication professionnelle
DF 4 - Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

LIEU DE LA FORMATION

I.R.T.S. de La Réunion
1, rue Sully Brunet 97470 SAINT BENOIT
Tél : 02 62 92 97 77
contact@irtsreunion.fr
www.irtsreunion.fr

Certaines séances peuvent se réaliser sur
les sites du Port, St Pierre ou Ste Suzanne

DUREE

La formation se déroule sur 3 années scolaires, découpées en 6 semestres combinant enseignement théorique, enseignements pratiques, et temps de travail personnel dans le cadre d'une alternance intégrative. Elle est constituée d'un socle commun à l'ensemble des formations sociales de niveau 6 afin d'affirmer l'identité de travailleur social.

L'APPRENTISSAGE

Cette formation est accessible par la voie de l'apprentissage.

COÛT

Pour les demandeurs d'emploi ou étudiants, financement par la Région Réunion et le Fonds Social Européen et dont le nombre de places est limité.

Pour les salariés, financement par l'employeur ou son fonds de formation. Cette formation est éligible au C.P.F.

(Compte Personnel de Formation).



GRADE LICENCE

Le grade Licence vous permet d'accéder aux formations universitaires Master.

LA V.A.E.

Ce diplôme est accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience.

Pour les apprenants demandeurs d'emploi ou étudiants, dont les coûts pédagogiques sont financés par la Région Réunion et le FSE, s'ajoute une licence Projet Voltaire pour améliorer l'écrit du français.

Pour les apprenants salariés (ou autres publics) dont la formation relève du financement des employeurs ou de leur fonds de formation (ou autre financeur), un devis peut être établi.

• Formation pratique : 1960 heures, dont un stage de 3 mois hors du département.

Pour cette mobilité les apprenants bénéficient selon leur situation d'un soutien du dispositif de LADOM et/ou de la Région et/ou d'ERASMUS+.

ERASMUS+ est accessible aux personnes en situation de handicap.

Ces dispositifs évoluant chaque année, les informations seront communiquées lors de leur actualisation annuelle. Les étudiants et stagiaires de la formation professionnelle répondant aux critères du dispositif «stage pratique» devront prévoir un montant à leur charge sur le coût du trajet.

Les coûts de la mobilité restent à la charge des salariés ou de leur employeur.

• A titre indicatif, le travail personnel, d'un volume de 1880 heures sur le cycle de formation, fixe l'engagement et l'implication nécessaires dans les apprentissages.

L'Arrêté du 22/08/2018, introduit un **socle commun de compétences** entre les formations grade Licence et conduit à la réalisation de nombreuses séances en commun. La formation, mise aux normes européennes, vaut 180 ECTS (*European Credits Transfer System*) se déroule sur 3 années et est découpé en 6 semestres.

Chacun des semestres fait l'objet d'une validation et permet en cas d'arrêt de formation la délivrance d'une attestation descriptive de parcours.

• Méthode pédagogique

L'IRTS a fait choix de privilégier la notion de parcours de professionnalisation des apprenants en leur permettant « d'apprendre à apprendre ».

La pédagogie choisie par l'IRTS est l'alternance intégrative. Elle facilite l'appropriation des connaissances et des compétences en permettant une mise en œuvre concomitante sur le lieu de la formation pratique.

C'est une pédagogie active qui demande une forte implication des apprenants. Aussi pour accompagner à la réussite, l'IRTS utilise diverses méthodes pédagogiques :

- Des temps d'analyse de pratiques
- Des séances d'accompagnement individuel et collectif visant l'acquisition des compétences
- Des échanges entre professionnels
- La participation active dans des manifestations du territoire
- L'implication dans des projets réels des organisations professionnelles
- Des modalités de formations pratiques diversifiées (*stage, mobilités, participation à la recherche, contribution au diagnostic de territoire etc..*)

Le socle commun de cette formation, conduit notamment à la réalisation travaux de groupe inter filière favorisant les échanges pour la construction de l'identité professionnelle du travailleur social aux côtés de celle du métier choisi.

Le campus numérique de l'IRTS permet de développer une formation hybride mixant des temps en distanciel et en présentiel.

LA CERTIFICATION

Diplôme d'Etat de niveau 6⁽¹⁾ (ex-niveau II) - Grade Licence

La formation est sanctionnée par le Diplôme d'Etat d'Educateur Technique Spécialisé (DEETS) délivré par le Ministère des solidarités de de la santé et **reconnu grade licence du Ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche**.

L'obtention du diplôme nécessite la validation de chacun des 4 domaines de compétences.

Chacun de ces domaines est constitué de 2 épreuves de certifications

Chacune de ces épreuves permet de valider 1 bloc de compétences (Arrêté du 10 Mars 2020).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions aux sélections se feront soit via

PARCOURSUP de janvier à mars, soit via le site Internet de l'I.R.T.S. de La Réunion pour les candidats qui ne relèvent pas de Parcoursup.



Consultez
le calendrier des inscriptions
sur notre site internet

CONTACT

Tél : 02 62 92 97 77

Mail : contact@irtsreunion.fr
Site internet : www.irtsreunion.fr

La formation est réglementée par les arrêtés 22 août 2018 et par les décrets n°2018-733 et n°2018-734 du 22 août 2018 du Ministère des Solidarités et de la Santé.

Domaine de compétences 1 : Accompagnement social et éducatif spécialisé.

Bloc 1 : Construction de la relation éducative

- Production et soutenance d'une note d'analyse sur le positionnement professionnel dans l'accompagnement éducatif auprès d'une personne ou d'un groupe

Bloc 2 : Analyse de la construction d'un accompagnement éducatif professionnel.

- Production et soutenance d'un mémoire de pratique professionnelle

Domaine de compétences 2 : Conception et conduite d'un projet éducatif technique spécialisé.

Bloc 3 : Conception et conduite de la mise en situation professionnelle.

- Mise en situation pratique sur site qualifiant

Bloc 4 : Organisation du travail.

- Analyse d'une situation de travail avec proposition de projet éducatif et technique spécialisé

Domaine de compétences 3 : Communication professionnelle.

Bloc 5 : Expression et communication écrite et orale

- Analyse d'un travail en équipe pluriprofessionnelles

Bloc 6 : Communication professionnelle en travail social.

- Elaboration d'une communication professionnelle

Domaine de compétences 4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux.

Bloc 7 : Connaissance et analyse des contextes institutionnels

- Contrôle des connaissances sur les politiques sociales

Bloc 8 : Mobilisation des acteurs et des partenaires.

- Production et soutenance d'un dossier collectif à partir d'une problématique territoriale ou partenariale

Ce diplôme est certifié par le Rectorat et donne lieu à l'attribution d'un supplément au diplôme Européen par le certificateur et à la délivrance du niveau Grade Licence par l'Université de La Réunion.

LES CONDITIONS D'ADMISSION

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

1- Être titulaire du baccalauréat ;

2- Être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV ;

3- Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

L'admission dans la formation est prononcée par le chef ou le directeur d'établissement après avis de la commission d'admission.

Cette commission prend en compte les éléments figurant dans le dossier de candidature complété par un entretien destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap reconnu par la MDPH. Le dispositif régional « Ressource Formation Handicap » accompagne l'IRTS pour la prise en compte des situations des apprenants concernés.

Après admission, des dispenses et allègements sont possibles par demande écrite de l'apprenant et production des éléments de preuve nécessaires à l'établissement d'un contrat individualisé de formation établi en début d'année académique.

Cette formation est également accessible par voie d'apprentissage et contrat de professionnalisation

AIDE FINANCIERE AUX ETUDIANTS

Ils peuvent bénéficier :

- soit d'une bourse Régionale (bourse d'étudiant) sous réserve de remplir les conditions d'attribution ⁽²⁾ financée par le Conseil Régional et le Fonds Social Européen.

- soit d'une allocation retour à l'emploi par la formation (AREF) versée par le Pôle Emploi ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Niveau du Cadre Européen de Certification.

⁽²⁾ Sous réserve des dispositifs en vigueur à la date de la rentrée.

Les publics dont les coûts pédagogiques sont financés par le Conseil Régional et le Fonds Social Européen, non bénéficiaires d'une bourse régionale, d'une indemnisation versée par le Pôle Emploi, ont une couverture sociale financée par le Conseil Régional.